

Audience des enseignants de l'ERA Fournier

jeudi 12 avril 2018

Compte-rendu

Présents : 4 professeur.e.s de écoles de l'ERA, 1 représentant du SNUipp-FSU, 4 représentants de l'administration (M. Marlier, M. le Recteur, Mme Jeannin, ...?)

1+1=1 ?

Les représentant.e.s ont rappelé la chronologie des décisions concernant la répartition des moyens à l'ERA pour l'année prochaine. Pendant les différentes réunions de concertation et jusqu'au CTA du mois de janvier 2018, seuls 2,5 postes PE spécialisés devaient être supprimés.

Lors du CTA, l'administration a subitement annoncé la suppression de 4,5 postes.

Le rectorat justifie cette dégradation par la création d'un poste de CPE sur l'ERA à la rentrée prochaine.

Or, si les enseignant.e.s de l'ERA accueille favorablement l'implantation d'un poste de CPE dans l'établissement, ils n'admettent pas qu'il faille supprimer deux postes d'enseignant.e.s pour implanter un poste de CPE.

Une qualité d'encadrement dégradée

La délégation a indiqué que pour les personnels en charge des élèves accueillis à l'ERA, la dotation est insuffisante. Les 7 postes d'enseignant.e.s qui resteront ne suffiront pas pour assurer un enseignement de qualité en journée et un encadrement satisfaisant pour les temps éducatifs et notamment lors des soirées.

La délégation rappelle que 25% des élèves accueilli.e.s à l'ERA bénéficient d'un suivi par la MDPH. Ces jeunes sont souvent en grandes difficultés et peuvent présenter des conduites à risques (problématiques sexuelles, suicidaires, refus de traitement médicamenteux, violence, consommation de stupéfiants, troubles du comportement, ...). Le travail éducatif des PE spécialisé.e.s est indispensable. Les AED ne peuvent pas assumer ce travail éducatif seul.e.s. pendant les soirées.

Eduquer ou surveiller ?

La délégation dénonce la faiblesse des temps de liaison prévus avec les AED qui seront en charge de surveiller les nuits des élèves. 9,5h sont prévues au lieu des 30h nécessaires.

Pour encadrer 4 dortoirs (2 dortoirs de filles et 2 dortoirs de garçons, composés de jeunes de 11 à 17 ans), les AED sont parfois positionnés seul.e.s, sans la présence d'un PE. (3PE prévus pour 4 dortoirs jusqu'à 21h).

En tant que garant.e.s de la sécurité des élèves qui leur sont confié.e.s, les enseignant.e.s de l'ERA ont décidé d'alerter solennellement le Recteur. Un internant éducatif a besoin d'éducateur.trice.s professionnel.le.s formé.e.s pour fonctionner, les AED, embauché.e.s à mi-temps, en plus du temps consacrés à leurs études, et rémunéré.e.s 500€/mois, ne pourront pas assumer un travail éducatif suffisant.

« Et vous pensez qu'on les trouve où les moyens ? »

L'administration indique que l'ERA bénéficiait jusqu'à cette année d'un traitement favorable, rendu possible par une circulaire de 1974... ce traitement n'est plus possible aujourd'hui.

Un poste de CPE existait déjà sans étiquetage officiel depuis plusieurs années. La circulaire de 1974 permettait aux PE de travailler 35h. La nouvelle circulaire ne le permet plus. Le recteur renvoie la responsabilité de la disparition de deux postes de PE pour l'implantation d'un poste de CPE au choix exprimé par les personnels de l'établissement eux-mêmes.

Le Recteur propose de venir expliquer ses choix à l'ensemble des personnels dans les locaux de l'ERA

Le Recteur affirme être allé plus loin que ce que la circulaire permettait au départ. Il aurait ainsi obtenu du ministère une exception favorable pour l'ERA Fournier. Il refuse donc d'octroyer des moyens supplémentaires au risque de déstabiliser d'autres établissements de l'Académie.

Pour lui, ni la violence de certains jeunes à l'ERA, ni les dotations précédentes, favorables à l'établissement ne peuvent justifier la demande de moyens supplémentaires formulée par la délégation.

((Il dénonce le fait que la violence de certains soit instrumentalisée à des fins politiques. Il évoque les faits récents de violences dans une structure universitaire de l'Académie.))

Recrutement, formation des AED : « pour ré-activer le vivier des candidats à l'enseignement »

Les membres de la délégation font état des difficultés actuelles rencontrées par les services civiques embauchés à l'EREA. Ils ne disposent pas des compétences professionnelles pour faire fonctionner la vie scolaire. Le recrutement est très difficile.

Les difficultés seront certainement similaires pour le recrutement des AED.

M. Marlier annonce que les AED bénéficieront de 30h de formation au cours du mois d'août, avant leur prise de fonction à l'EREA.

Mme la Secrétaire Générale explique que le recrutement et l'accompagnement des AED constitue une opportunité « pour réactiver le vivier des candidats à l'enseignement ».

Les personnels de l'EREA craignent au contraire que ceux-ci soient mis en difficultés dès leur entrée dans l'institution...

La Secrétaire Générale indique que des EREA fonctionnent depuis plusieurs années (avant 2014) dans les conditions qui seront imposées à l'EREA Forunier et qu'il n'a pas été constaté de dégradation notoire.

Elle ajoute que c'est sur la base de ces expériences que le ministère a décidé de réformer l'ensemble des EREA de France.

Une dotation supplémentaire conditionnée à l'accueil de nouveaux élèves

Le Recteur a jugé intéressante la piste évoquée par la délégation qui consiste à ouvrir l'internat à d'autres élèves que ceux de l'EREA pour l'avenir. Cependant il estime que cette perspective ne justifie pas le maintien des moyens revendiqués par les personnels. Seule une hausse des effectifs à venir permettrait d'envisager l'octroi de moyens supplémentaires.

Pour la délégation, il faudrait maintenir les moyens existants pour garantir la qualité d'accueil des élèves. Cette qualité est un atout lorsqu'il s'agit de convaincre des familles de la pertinence d'une orientation en EREA.

Confiance et crainte

Le Recteur dit sa confiance aux enseignants de l'EREA et affirme qu'il est conscient de leur travail. Il renouvelle sa proposition de venir expliquer ses choix aux collègues dans les locaux de l'EREA.

La délégation conclut sur les craintes qui sont les siennes de voir l'établissement régresser alors qu'il fonctionne aujourd'hui de manière satisfaisante. Notamment les remplacements entre enseignants et enseignants-éducateurs seront rendus beaucoup plus difficiles avec la suppression de 4,5 postes.

Hausse de salaire ou moyens pour l'Ecole : il faut choisir !

Le recteur indique que l'état actuel des finances de la France ne permet pas à la fois d'augmenter les moyens humains dans les établissements et une augmentation des salaires des enseignants ...

La situation s'améliore ?

Le recteur conclut en indiquant que le taux d'encadrement moyen dans le département du Doubs augmentera à la rentrée 2018 dans le 1^o degré.

Le représentant du SNUipp-FSU rappelle que l'augmentation de ce taux moyen ne peut faire oublier les disparités importantes entre les 30 ? classes de CP et CE1 qui verront leur effectif réduits à 12 élèves en septembre 2018 alors que 70 classes du départements verront leur effectif augmenter et passer le seuil des 25 élèves...